

Département fédéral de l'économie, de la
formation et de la recherche DEFR
Par email
guillaume.hellmueller@sbfi.admin.ch

Paudex, le 30.08.2023
BM

**Accord entre la Suisse et le Royaume-Uni en matière de reconnaissance des
qualifications professionnelles**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons étudié avec attention le projet d'accord précité.

Les relations économiques que tisse la Suisse avec le Royaume-Uni sont très importantes. La reconnaissance mutuelle des diplômes est donc un élément essentiel dans la mobilité des travailleurs. Elle facilite l'accès légitime à la formation continue dans l'autre pays, au marché du travail, ainsi qu'aux professions réglementées.

Après plus de vingt ans de reconnaissance mutuelle en application de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), il est à saluer que cet élément soit prolongé dans le cadre de la stratégie « *mind-the-gap* » qui vise à atténuer les conséquences de la sortie du Brexit.

L'accord permettra également aux autorités compétentes de définir des régimes préférentiels pour une profession spécifique, en concluant des arrangements de reconnaissance mutuelle (ARM) ou en créant des annexes à l'accord. Dans ce cadre, l'attribution de la compétence au Conseil fédéral est adéquate.

Nous n'avons pas de commentaires spécifiques à formuler sur les autres modifications légales accompagnement le projet (LPMéd, LPsy, LPSan et LLCA).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de nos sentiments distingués.

Centre Patronal

Route du Lac 2
1094 Paudex
Case postale 1215
1001 Lausanne
T +41 58 796 33 00
F +41 58 796 33 11
info@centrepatronal.ch

Kapellenstrasse 14
Postfach
3001 Bern
T +41 58 796 99 09
F +41 58 796 99 03
cpbern@centrepatronal.ch
www.centrepatronal.ch

Baptiste Müller
Responsable politique formation